

CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER FORMATION ET TESTS CACES® R372M

CONTEXTE :

Le décret 98 1084 du 2 décembre 1998 précise qu'une formation initiale adéquate pour la conduite de l'ensemble de ces équipements est obligatoire quel que soit le secteur d'activité.

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité est un des moyens permettant au chef d'entreprise de prouver le bien fondé de la délivrance d'une autorisation de conduite.

PRÉ-REQUIS :

Être âgé au minimum de 18 ans,
Savoir lire et écrire,
Être vérifié apte médicalement antérieurement aux formations et/ou aux tests (il n'existe pas de critères d'aptitudes particulières hormis les conditions liées à la vue, à l'audition, la psychomotricité par exemple). En cas de doute, passer une visite médicale auprès d'un praticien habilité (médecin du travail, médecin conseil etc.),
Avoir des aptitudes dans la conduite d'engins,
Maîtriser les 4 opérations,
Maîtriser les procédures de sécurité,
Connaître les engins,
Connaître les règles de base du code de la route,
La possession du permis B (voiture) est un atout appréciable,
Être en mesure d'adopter un comportement sécuritaire,
Avoir le sens des responsabilités,
Être déjà en possession du CACES® R372m en cas de recyclage.

PROFIL :

Toute personne affectée à la conduite d'engins de chantier.

OBJECTIFS :

Connaître les règles générales et principes d'une conduite d'engins en Sécurité.

Être capable d'assurer l'entretien journalier d'un engin de chantier.

Savoir maîtriser la conduite des engins de la catégorie visée.

Être capable de satisfaire aux tests d'évaluation requis dans le cadre des tests CACES® de la catégorie d'engin concernée.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques, illustrations vidéo,

Mise en pratique sur différentes situations de travail,

Remise d'un support de cours à chaque participant.

PROGRAMME DE FORMATION

CONNAISSANCES DE BASE DU CODE DE LA ROUTE

Identification et connaissance des signalisations,
Connaissance des règles fondamentales liées aux manœuvres particulières,
Connaissance des réglementations applicables aux engins.

REGLEMENTATION

Les prescriptions des textes réglementaires applicables,
Les rôles et responsabilités des différents intervenants,
Les instances de prévention et de contrôle
Les EPI

TECHNOLOGIE ET CONNAISSANCE DES ENGINS

Les différentes catégories d'engins et les conditions d'utilisation,
Les différents organes,
Les risques spécifiques dus aux travaux en tranchée (pour les engins relevant de ce type),
La préparation à la mise en route,
Les précautions lors de l'arrêt.

RISQUES INHERENTS A LA FONCTION

REGLES DE CONDUITE

Les règles générales de sécurité,
Les règles particulières de sécurité,
Les informations spécifiques à un chantier.

VALIDATION

Evaluation théorique et pratique, conforme à la Recommandation CNAMTS R372m.

En cas de réussite (obtention d'une note minimale de 7/10), délivrance du Certificat d'aptitude à la Conduite en Sécurité de la ou des catégories d'engins correspondantes, valable 10 ans.

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories d'engins et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise